



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-022-2017-07

PUBLIÉ LE 20 JUILLET 2017

# Sommaire

## **Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris**

IDF-2017-07-19-002 - ARRETE confiant à M. Laurent de LAMARE, directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim, la fonction de délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique (2 pages)	Page 3
IDF-2017-07-19-004 - ARRETE organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du mercredi 16 août 2017 au dimanche 20 août 2017 (2 pages)	Page 6
IDF-2017-07-19-003 - ARRETE organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris du samedi 29 juillet 2017 au lundi 7 août 2017 au soir (2 pages)	Page 9

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-07-19-002

ARRETE confiant à M. Laurent de LAMARE,  
directeur régional adjoint de la jeunesse, des sports et de la  
cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim, la fonction de  
délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PMM/SC/BCR

## ARRETE

confiant à M. Laurent de LAMARE,  
directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par  
intérim, la fonction de délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE  
PREFET DE PARIS  
DELEGUE TERRITORIAL DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** l'article L120-2 du code du service national ;
- VU** les articles R120-2 à R120-11 du code du service national ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté ministériel du 06 juillet 2017 désignant M. Laurent de LAMARE, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim à compter du 15 juillet 2017 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

## ARRETE

### Article 1

M. Laurent de LAMARE directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim, est nommé délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à M. Laurent de LAMARE directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim, à l'effet de signer, au nom du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, délégué territorial de l'Agence du service civique, tout acte ou écrit relevant des attributions et compétences prévues par l'article R120-9 du code du service national.

### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de LAMARE, la délégation consentie à l'article 2 est exercée par Mme Sophie CHAILLET, directrice régionale adjointe.

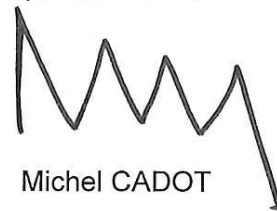
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent de LAMARE et de Mme Sophie CHAILLET, la délégation consentie à l'article 2 est exercée par Mme Carole CONDAT, responsable du pôle social, jeunesse et vie associative.

### Article 4

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Ile-de-France par intérim, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2017**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris



Michel CADOT

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-07-19-004

ARRETE organisant la suppléance du Préfet de la région  
d'Île-de-France, Préfet de Paris  
du mercredi 16 août 2017 au dimanche 20 août 2017



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PMM/SC/BCR

**ARRÊTÉ**  
**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris**  
**du mercredi 16 août 2017 au dimanche 20 août 2017**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE**  
**PRÉFET DE PARIS**  
**OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**  
**COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-06-19-036 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDÉRANT** l'absence simultanée du mercredi 16 août 2017 au dimanche 20 août 2017 du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

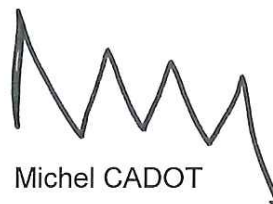
La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du mercredi 16 août 2017 au dimanche 20 août 2017 par M. Laurent PREVOST, préfet du Val-de-Marne.

## Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet du Val-de-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2017**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris



Michel CADOT



Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris

IDF-2017-07-19-003

**ARRETE** organisant la suppléance du Préfet de la région  
d'Île-de-France, Préfet de Paris

du samedi 29 juillet 2017 au lundi 7 août 2017 au soir



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES  
PMM/SC/BCR

**ARRÊTÉ**

**organisant la suppléance du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris  
du samedi 29 juillet 2017 au lundi 7 août 2017 au soir**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Yannick IMBERT, préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France ;
- VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de M. Michel CADOT, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°IDF-2017-06-19-036 du 19 juin 2017 portant organisation de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,
- CONSIDÉRANT** l'absence simultanée du samedi 29 juillet 2017 au lundi 7 août 2017 au soir du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France,
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général pour les affaires régionales d'Île-de-France,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

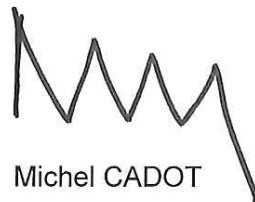
La suppléance du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est assurée du samedi 29 juillet 2017 au lundi 7 août 2017 au soir par M. Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine.

## Article 2

Le préfet, secrétaire général pour les affaires régionales de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et le préfet des Hauts-de-Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le **19 JUIL. 2017**

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris



Michel CADOT